

**ABANDON DE CREANCE ASSORTI D'UNE CLAUSE DE
RETOUR A MEILLEURE FORTUNE**

ENTRE :

- La SARL STUDIO GRAPHY
Représentée par son gérant Monsieur Antoine BARBARO
Dont le siège social est au 13A Domaine du Petit Beauregard
78170 LA CELLE SAINT CLOUD

D'UNE PART

ET

- La SAS AB FUNERAIRE
Représentée par son Président Monsieur Antoine BARBARO
dont le siège social est au 64 Avenue de la Marne
92600 ASNIERES SUR SEINE

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

- La SARL STUDIO GRAPHY abandonne une somme de 50 000 Euros prélevée sur son compte courant dans la SAS AB FUNERAIRE sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune.
- La SAS AB FUNERAIRE s'engage à honorer cette dette de 50 000 Euros à hauteur du bénéfice net comptable dégagé par elle à chaque exercice à compter du 1er Janvier 2026.



Fait à ASNIERES SUR SEINE
Le 15 Juin 2025